

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Date	Numéro de délibération	Intitulé	Délibéré
06/11/2023	2023_11_06_01	Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_02	Dégâts d'orage du 18 septembre 2023 - demande de subvention à l'Etat au titre de la DSEC 2023 et au titre du fonds intempéries du Département de la Drôme	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_03	Budget commune – décision modificative n°2	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_04	Budget camping – décision modificative n°1	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_05	Budget eau – décision modificative n°1	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_06	Budget ZAC OLLANET – reversement au budget communal d'une partie de l'excédent	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_07	ZAC OLLANET – Vente de terrain – parcelle AH567	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_08	ZAC OLLANET – Vente de terrain – lot n° 24	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_09	Contrat d'association avec l'école Saint Joseph – versement de la participation communale	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_10	Attribution du marché des assurances 2024 à 2028 – lots 1 et 2	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_11	Plan Local d'Urbanisme : définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_12	Désaffectation et déclassement de la parcelle AO345 en vue de la céder à Claude et Thierry MANDON	Approuvée
06/11/2023	2023_11_06_13	Cession de la parcelle cadastrée AO345 à Claude et Thierry MANDON	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2023_11_06_01

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Rapporteur : Pierre JOUVET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire et Madame Cécile GROSS, secrétaire désignée de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre, à signer ledit procès-verbal.



Pierre JOUVET
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2023_11_06_02

OBJET : DEGATS D'ORAGE DU 18 SEPTEMBRE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DSEC 2023 ET AU TITRE DU FONDS INTEMPERIES DU DEPARTEMENT DE LA DROME

Nomenclature : 7.5.1 Demandes de subvention

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries survenues lundi 18 septembre 2023, pour lesquelles l'état de catastrophe naturelle a été déclaré, la commune de Saint-Vallier a subi de nombreux dommages, notamment sur la route de Montrebut.

En effet, deux éboulements importants ont rendu la route impraticable. Le devis estimatif pour la reconstruction de la chaussée s'élève à la somme de 57 955,90 euros HT.

Monsieur Jean-Louis BEGOT informe le Conseil qu'il est possible, pour aider au financement de ces travaux, de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des Evènements Climatiques ou géologiques (DSEC) 2023, ainsi qu'une aide du Département de la Drôme au titre du fonds Intempéries ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le programme de travaux tel que présenté ;
- **APPROUVE** les travaux présentés pour un montant total de 57 955,90 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Travaux de reconstruction du talus	57 955,90 €	69 547,08 €
Total	57 955,90 €	69 547,08 €

Recettes	Montant
Aides publiques attendues	
Etat – DSEC 2023 – 30%	17 386,77 €
Département – 40 %	23 182,00 €
Autofinancement	
Fonds propres	17 387,13 €
Total	57 955,90 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des Evènements Climatiques ou géologiques (DSEC) 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide du Département de la Drôme dans le cadre du Fonds Intempéries ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux de signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que ces travaux et les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023 en section d'investissement.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2023_11_06_03

OBJET : BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, et **après en avoir délibéré**,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement		
Dépenses		362 000 €
D614-520 : Charges locatives et de copropriété		50 000 €
D615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics		42 000 €
D64111-020 : Rémunération personnel titulaire		85 000 €
D64131-020 : Rémunérations personnel non titulaire		35 000 €
D6453-020 : Cotisations caisses de retraite		10 000 €
D023-01 : Virement à la section d'investissement		140 000 €
Recettes		362 000 €
R7381-020 : Taxe additionnelle aux droits de mutation		46 000 €
R74127-020 : Dotation nationale de péréquation		240 000 €
R74832-020 : Fonds départemental de péréquation de la TP		26 000 €
R7788-020 : Produits exceptionnels divers		50 000 €
Section d'investissement		
Dépenses		140 000 €
D20422-71 : Bâtiments et installations		25 000 €
D21311-292-020 : Hôtel de Ville		7 000 €
D21312-21 : Ecoles		18 000 €
D2151-298-822 : Voirie		90 000 €
Recettes		140 000 €
R021-01 : Virement de la section de fonctionnement		140 000 €



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jouv

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2023_11_06_04

OBJET : BUDGET CAMPING – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, et **après en avoir délibéré**,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement		
Dépenses		
D60632-95 _ Fournitures de petit équipement		8 000 €
D6262-95 _ Frais de télécommunications		1 500 €
D64131-421 _ Rémunérations		4 500 €
D6451-421 _ Cotisations à l'URSSAF		1 000 €
Total Dépenses		15 000 €
Recettes		
R70688-95 _ Autres prestations de service		15 000 €
Total Recettes		15 000 €



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2023_11_06_05

OBJET : BUDGET EAU – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, et **après en avoir délibéré**,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement		
Dépenses		
D-61 523 _ Entretien et réparation réseaux		20 000 €
D-617 _ Etudes et recherches		5 000 €
D-6410 _ Rémunérations du personnel	15 000 €	
D-6450 _ Charges de sécurité sociale et prévoyance	10 000 €	



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2023_11_06_06

OBJET : BUDGET ZAC OLLANET – REVERSEMENT AU BUDGET COMMUNAL D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer un reversement d'une partie de l'excédent du Budget Annexe à caractère administratif ZAC d'Ollanet au budget principal.

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, et **après en avoir délibéré,**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de reverser au Budget Principal Commune la somme de 178 000 euros au titre d'un excédent du budget annexe à caractère administratif ZAC Ollanet. Ce reversement sera comptabilisé au Chapitre 65 - Compte 6522.



Pierre JOUVET
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2023_11_06_07

OBJET : ZAC OLLANET – VENTE DE TERRAIN – PARCELLE AH567

Nomenclature : 3.2 Aliénations

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, expose au Conseil Municipal que Monsieur SOULAC et Mme CHARBONNIER sont domiciliés au n° 13, rue Lucie AUBRAC à SAINT-VALLIER (26240) et possèdent sur la ZAC d'OLLANET la parcelle n° AH500 sur laquelle ils ont fait construire une maison d'habitation.

Cette parcelle est directement mitoyenne de la parcelle communale n° AH567 d'une contenance de 1210 m².

Monsieur SOULAC et Mme CHARBONNIER ont émis le souhait d'acquérir la parcelle n° AH567 afin de disposer d'un terrain plus grand.

Considérant que par sa situation, la parcelle n° AH567 n'est pas utile à un quelconque usage public,

Considérant qu'elle est non constructible,

Monsieur Jean-Louis BEGOT propose de vendre ce terrain à Monsieur SOULAC et Mme CHARBONNIER au prix de **3 000.00 €**.

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée n° **AH 567** au prix de **3 000.00 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de Maître CARNOT, Notaire à Saint-Vallier.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLÉ, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2023_11_06_08

OBJET : ZAC OLLANET – VENTE TERRAIN – PARCELLE AH430 LOT N° 24

Nomenclature : 3.2 Aliénations

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, rappelle au Conseil Municipal que la ZAC d'Ollanet comprend une centaine de parcelles destinées à la vente en vue de la construction d'habitations.

Le prix de vente HT de ces terrains a été fixé initialement par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2007 suite à avis des Domaines rendu le 19 avril 2007.

Monsieur Jean-Louis BEGOT expose au Conseil Municipal que **Monsieur Mathéo AMY et Madame Myriam ETHEVE**, domiciliés à GERVANS (Drôme) 6 impasse des Jardins, ont émis le souhait d'acquérir **la parcelle cadastrée AH430 - lot n° 24** de la ZAC d'Ollanet, pour une contenance de **843 m²**.

Monsieur Jean-Louis BEGOT propose de vendre ce terrain à **Monsieur Mathéo AMY et Madame Myriam ETHEVE** au prix de :

➤ Lot n°24 : **70 327,50 € HT**, soit **84 393.00 € TTC**.

Il est précisé que cette vente sera réalisée avec le concours de l'agence SQUARE HABITAT. L'agence sera rémunérée en conséquence, à charge de la Commune, à hauteur de 5 416,67€ HT, soit 6 500 € TTC. La rémunération de l'agent immobilier lui sera versée directement par le Notaire après la signature de l'acte de vente définitif et déduite du montant de la vente versé par le notaire à la Commune.

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

Signataire : Pierre JOUVET, Maire
Envoyé en Préfecture le 10/11/2023
Reçu en Préfecture le 10/11/2023
Publié le 13/11/2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée AH430 – lot n° 24 de la ZAC d'Ollanet, au prix de **84 393.00 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de Maître CARNOT, Notaire à Saint-Vallier.



Pierre JOUVET
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 15

Délibération N°2023_11_06_09

OBJET : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE SAINT JOSEPH – VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Nomenclature : 7.5.5 Subventions aux établissements d'enseignement privés sous contrat

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique rappelle au Conseil Municipal la convention liant la commune à l'école privée Saint-Joseph.

Depuis la rentrée de septembre 2019, la loi « Pour une École de la Confiance » rend obligatoire la scolarisation des enfants à compter de 3 ans, ce qui entraîne l'obligation pour les communes de participer aux frais de scolarité des classes maternelles privées, alors qu'auparavant la commune de Saint-Vallier ne versait une participation que pour les élèves des classes élémentaires privées.

Il est précisé que le surcoût lié à cette extension de compétence de la commune doit être compensé par un accompagnement financier de l'État.

Au vu de l'analyse du coût de fonctionnement des écoles publiques de l'année civile écoulée 2021 pour les classes maternelles et élémentaires, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 de fixer la participation communale pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 comme suit :

- **Classes maternelles : 1 172,81 € par élève habitant Saint-Vallier**
- **Classes élémentaires : 468,09 € par élève habitant Saint-Vallier**

Calcul de la participation communale pour l'année 2023/2024 due à l'école Saint-Joseph :

Nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2023 à l'école Saint-Joseph habitant Saint-Vallier :

Classes maternelles : 18 élèves x 1 172,81 € = 21 110,58 €

Classes élémentaires : 24 élèves x 468,09 € = 11 234,16 €

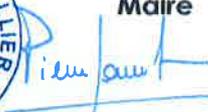
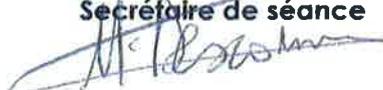
Total : 32 344,74 euros

Après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
par 15 voix pour (MM. JOUVET, MEDDAHI, BRUYERE, VALLON, MALBURET, M. BAYLE, LACOUR,
POULEAU, RAVOIN, FOMBONNE, CORNUD, LAHBARI, MAURICE, GROSS et SAH-GOUNON) et 11
abstentions (MM. SAPET, VIAL, BEGOT, P. BAYLE, BRUNERIE, RENAULT, CHAPUS, FIGUET, DELPEY,
GÜL et DESCORMES) :

- **DÉCIDE** que la commune versera à l'école privée Saint-Joseph, la somme de 32 344,74 euros correspondant aux dépenses de fonctionnement pour les élèves de Saint-Vallier fréquentant cet établissement, au titre de l'année scolaire 2023/2024.
- **DIT** que les crédits sont portés au budget communal 2023.

 **Pierre JOUVET**
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 3

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2023_11_06_10

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES 2024 À 2028 – LOTS 1 ET 2

Nomenclature : 1.7.3 Autorisation donnée à l'exécutif de signer

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que la Commune de Saint-Vallier a souscrit fin 2021, pour les années 2022 à 2026 (5 ans), les cinq contrats d'assurance suivants correspondant aux 5 lots du marché :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 4 : Protection juridique des agents et élus
- Lot 5 : Tous risques expositions

Les assureurs des lots 1 et 2 ont résilié en cours d'année 2023 les contrats conclus avec la Commune ; La Commune a donc été contrainte de relancer une consultation pour ces deux lots à effet du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

La Commune a retenu le Cabinet PROTECTAS de Besançon pour l'assister dans l'établissement du dossier de consultation, l'analyse des offres et la procédure de passation.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation de la Commune le 22 septembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 octobre 2023 à 12 heures, en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Après vérification des offres et présentation du rapport d'analyse par le Cabinet PROTECTAS les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 octobre 2023, ont décidé d'attribuer les marchés des assurances comme suit :

Lot	Compagnie	Offre de base annuelle TTC	Option	Prime total annuelle TTC
1	SMACL Assurances	Franchise 15 000 € 41 371,59 € TTC		41 371,59 € TTC
2	Courtier mandataire : PNAS Paris Nord Assurances Services	4 601,04 € TTC Compagnie AREAS Dommages	Protection juridique personne morale 675,65 € TTC Compagnie CFDP Assurances	5 276,69 €

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31 octobre 2023,

Et après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Patrice VIAL à signer les marchés des assurances de la ville de Saint-Vallier pour les lots 1 et 2 tels que présentés ci-dessus.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 4

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Rémy BOUVIER donne pouvoir à Jérôme CORNUD.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 27

Délibération N°2023_11_06_11

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Nomenclature : 2.1.2 PLU

Rapporteur : Jacky BRUYERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L153-45 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vallier ;

VU l'arrêté municipal N° 2023-195 du 30 octobre 2023 engageant la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Il est exposé ce qui suit :

Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme et du logement, rappelle que la commune de Saint-Vallier est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 26 février 2020, par délibération du conseil municipal.

Il précise que depuis la mise en application de ce PLU, plusieurs points problématiques ont été relevés lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, complexifiant la délivrance desdites autorisations. Il apparaît dès lors nécessaire de procéder à une modification du PLU sur les points suivants :

- Conforter le périmètre du centre-ville dans le règlement graphique
- Corriger une erreur matérielle graphique et écrite dans le zonage et le règlement concernant le site Chatain,
- Faciliter l'évolution de l'ancien site de l'hôpital,
- Adapter le règlement sur des points mineurs pour en faciliter l'application,
- Compléter les annexes du PLU par le plan de la ZAC d'Ollanet

La procédure de modification simplifiée, prévue à l'article L153-45 du Code l'urbanisme, peut être mise en œuvre pour faire évoluer ces dispositions règlementaires du PLU de Saint-Vallier.

Cette procédure a été engagée par arrêté du Maire de la commune, en date du 30 octobre 2023.

En application de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1. En conséquence, il convient de prendre une délibération pour approuver les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Saint-Vallier.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver les modalités suivantes de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme :

- La durée de la mise à disposition du public est fixée à un mois, du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 inclus
- Le projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public aux endroits suivants :
 - o En mairie de Saint-Vallier, 2 place du Docteur Auguste Delaye, à Saint-Vallier, aux jours et horaires d'ouverture
 - o sur le site internet de la commune www.saintvallier.fr
- Le public pourra formuler ses observations :
 - o En mairie, sur les registres accompagnant le projet de modification mis à disposition,
 - o En adressant un courrier à l'attention du Maire de Saint-Vallier, 2 place du Docteur Auguste Delaye, 26240 SAINT-VALLIER,
 - o Sur le site internet de la mairie, via un formulaire en ligne.
- Un avis informera le public de la mise à disposition du public du projet de modification. Cet avis sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et pendant toute sa durée, par voie d'affichage en mairie, ainsi que sur le site internet.
- Cet avis sera publié via un journal d'annonces

A l'issue de la mise à disposition du public, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public par délibération motivée.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'informations prévues aux articles R153-21 et R153-22 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré,

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Saint-Vallier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document nécessaire à l'application de ladite délibération.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 4

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Rémy BOUVIER donne pouvoir à Jérôme CORNUD.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 27

Délibération N°2023_11_06_12

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AO345 EN VUE DE LA CEDER A CLAUDE ET THIERRY MANDON

Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Jacky BRUYERE

Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, rappelle à l'assemblée qu'il y a plusieurs années, le Maire de l'époque avait cédé à Monsieur MANDON, propriétaire de la maison située au 1 rue Pierre VALETTE sur la parcelle cadastrée AO 185, un terrain d'une contenance de 66 m², clôturé et intégré depuis sous forme de cour.

Cette cession s'est faite hors toute procédure administrative.

Les héritiers de Monsieur MANDON, décédé, Claude et Thierry MANDON, demandent à la commune la régularisation de la situation de ce terrain afin de pouvoir vendre la maison.

La commune a donné son accord sous réserve que les héritiers MANDON prennent en charge les frais de bornage et de l'acte notarié.

Les héritiers ont accepté.

Ce terrain étant public, il convient de constater sa désaffectation et de le déclasser dans le domaine privé communal avant de procéder à la cession.

Considérant que le terrain en question est intégré à la propriété MANDON depuis longtemps. Cela induit tout naturellement que son déclassement n'affecte en rien l'utilisation de la voie publique, en l'occurrence la rue Picpus. Par conséquent, une enquête publique ne se justifie pas.

Aussi, le terrain concerné par la cession désormais cadastré **AO 345**, peut maintenant être déclassé du domaine public pour être transféré dans le domaine privé de la commune avant d'être cédé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Vu l'article L111-1 du Code de la Voirie Routière selon lequel le domaine public comprend l'ensemble des biens du domaine public de l'Etat, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées,

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant son déclassement,

Vu le rapport de constatation établi par la Police Municipale le 20 juin 2023 attestant que le bien considéré est bel et bien désaffecté,

Considérant que cette parcelle n'est pas ouverte au public, qu'en conséquence, elle est désaffectée de fait,

Considérant l'extrait cadastral du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), établi le 02/06/2023 par un géomètre expert, et numéroté par le cadastre détachant du domaine public communal la parcelle cadastrée AO 345, telle qu'elle apparaît au plan ci-annexé,

Considérant que la parcelle cadastrée AO 345, sis rue Picpus, appartient au domaine public communal,

Considérant que la commune souhaite céder ladite parcelle au profit de Claude et Thierry MANDON,

Entendu l'exposé de M. JACKY BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement,

Après en avoir délibéré,

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'APPROUVER** la désaffectation de la parcelle nouvellement cadastrée AO 345, sise rue Picpus,
- **DE PRONONCER** son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune en vue de la céder tel que stipulé plus haut,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jouv

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Monsieur Pierre JOUVET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le 31 octobre 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23

Pierre JOUVET, Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Cécile GROSS, David SAH-GOUNON

Absents : 4

Joël POULEAU, Patrick BAYLE, Rémy BOUVIER, Clémentine RENAULT.

Pouvoirs : 4

Joël POULEAU donne pouvoir à Brigitte LACOUR.

Patrick BAYLE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT.

Clémentine RENAULT donne pouvoir à Stéphanie BRUNERIE.

Rémy BOUVIER donne pouvoir à Jérôme CORNUD.

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES.

NOMBRE DE VOIX : 27

Délibération N°2023_11_06_13

OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE AO345 A CLAUDE ET THIERRY MANDON

Nomenclature : 3.2 Allénations

Rapporteur : Jacky BRUYERE

Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, rappelle à l'assemblée qu'il y a plusieurs années, le Maire de l'époque avait donné son accord verbal à Monsieur MANDON, propriétaire de la maison située au 12 rue Pierre VALETTE sur la parcelle cadastrée AO185, pour que celui-ci intègre à sa propriété un terrain public communal d'une superficie de 66 m², clôturé et intégré depuis sous forme de cour.

Les héritiers MANDON demandent à la commune la régularisation de la situation de ce terrain afin de pouvoir vendre la maison.

La commune a donné son accord sous réserve que les héritiers MANDON prennent en charge les frais de bornage et de l'acte notarié.

Les héritiers ont accepté.

Monsieur Jacky BRUYERE précis qu'au vu du procès-verbal de délimitation établi par le cabinet NEOGIS d'ANNEYRON, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la cession au profit de Claude et Thierry MANDON de la parcelle cadastrée AO345.

Cette cession sera consentie à l'euro symbolique.

Les frais d'actes seront pris en charge par Messieurs Claude et Thierry MANDON.

La rédaction de l'acte sera confiée à Maître Mathieu ROUX, 30 Avenue Jean-Jaurès BP 13 - 26241 Saint-Vallier CEDEX.

Après en avoir délibéré,

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la cession de la commune de la parcelle AO345 au profit de Claude et Thierry MANDON aux conditions énoncées ci-dessus et à l'euro symbolique,
- **CHARGE** Maître Mathieu ROUX, 30 Avenue Jean-Jaurès BP 13 - 26241 Saint-Vallier, notaire de Claude et Thierry MANDON, de rédiger l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Pierre JOUVET
Maire

Pierre Jovet

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Michel Descormes